

Amazon : non-respect de la concurrence

Comme l'a rappelé Margrethe Vestager, vice-président de la Commission « La vente en ligne est devenue très importante, d'autant plus en ces temps de pandémie », En France et en Allemagne, respectivement 80 % et 70 % des personnes qui ont recours à l'e-commerce ont acheté un produit chez Amazon au cours des douze derniers mois, a ajouté la commissaire. Il convient donc de veiller au bon fonctionnement des règles de concurrence. C'est dans ce contexte que la Commission européenne a accusé, mardi 10 novembre, l'entreprise américaine de commerce en ligne d'avoir enfreint les règles européennes en matière de concurrence. Il est nécessaire de rappeler que le géant du e-commerce vend directement des produits sur son site Internet, mais elle met également à disposition de vendeurs indépendants une place de marché sur laquelle ils peuvent vendre aux consommateurs. En tant que place de marché, Amazon a en effet connaissance des commandes, des livraisons, des revenus, du nombre de visites, des réclamations ou des activations de garantie sur tous les produits. Celles-ci pourraient permettre à Amazon de décider plus facilement quel produit lancer, à quel prix. Ainsi, Amazon est soupçonnée par la Commission Européenne d'avoir utilisé les données des vendeurs tiers pour lancer des produits concurrents.

Source : LeMonde

Jean CASTEX, 1er point sur le reconfinement

A l'issue du point presse du jeudi 12 novembre, le 1er ministre Jean CASTEX a annoncé une prolongation du reconfinement et de ses mesures jusqu'au 1er décembre au moins. En effet, le gouvernement juge que la diminution des contaminations doit se poursuivre de façon plus marquée dans le temps. Mais au-delà de l'aspect sanitaire, l'économie est en souffrance : les inscriptions à Pôle Emploi entament une flambée et le taux de chômage atteint 9% de la population active (11% si il n'y avait pas de chômage partiel à la même date) vendredi 13 novembre. Fin octobre, le ministre de l'Economie avait appelé les différents bailleurs à renoncer au loyer de novembre, pour que tout le monde «joue le jeu». Le but étant de donner un peu de répit aux ménages et entreprises les plus en difficulté. Cette mesure donne droit à un crédit d'impôt (réduction ou remboursement de l'IR) à hauteur de 50% du loyer non-perçu.

Les commerces devront encore patienter avant de pouvoir profiter des quelques semaines avant Noël. Ils continuent sous la même perfusion qu'en mars dernier : exonération des charges sociales, chômage partiel, fonds de solidarité, Prêts Garantis par l'Etat (PGE) avec décalage du différé de remboursement pour l'année 2022, ...

A l'inverse, les restaurants, bars et salles de sport devraient rester fermés. Ces derniers bénéficieront toutefois d'une aide financière et d'un accompagnement.

Toutes ces mesures de soutien entretiennent un coût supplémentaire pour l'ensemble du système social, qui avait déjà été secoué lors du premier confinement. Ainsi il a été nécessaire de revoir les prévisions du budget de 2020.

La pandémie de Covid-19 contraint désormais l'Etat à émettre des obligations du même niveau que l'impôt pour assurer son fonctionnement au quotidien. Pour le moment il n'y a heureusement pas de quoi s'inquiéter, l'augmentation reste relativement acceptable. D'autant plus que les obligations françaises jouissent d'un risque moins élevé que celles de certains voisins européens.

Source : les Echos



La nouvelle zone de libre-échange (RCEP)

Le Partenariat Économique Régional Global (Regional Comprehensive Economic Partnership (RCEP)) devrait être signé lors de la visio-conférence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) le week end du 14 et 15 Novembre. En effet, cela fait près de 10 ans que cet accord est en préparation.

Ce pacte inclut les 10 membres de l'ASEAN ainsi que la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Ces membres représentent environ un tiers de la population mondiale et participent à 29% du PIB mondial. La nouvelle zone de libre échange sera plus grande que celle des Etats Unis, du Mexique et du Canada réunies, ainsi que celle de l'Union Européenne. Par ailleurs, l'Inde faisait partie de la négociation mais s'est retirée l'an dernier, redoutant que des tarifs moins élevés pourraient nuire aux producteurs locaux.

Les objectifs de ce pacte sont :

- 1) Éliminer un éventail de tarifs sur les imports d'ici 20 ans
- 2) Mettre en place des dispositions concernant la propriété intellectuelle, la télécommunication, les services financiers, le e-commerce et les services professionnels
- 3) Modifier la loi concernant l'origine des produits (avant ce pacte un produit, dont une partie a été construite hors de la zone était soumise à un tarif plus élevé. Grâce à ce pacte, cela ne fera plus effet pour les pays faisant partie de la zone).

Cette nouvelle mesure va améliorer la transparence en matière d'échanges et d'investissement, tout en facilitant l'intégration des petites et moyennes entreprises de l'ASEAN à des chaînes logistiques régionales ou globales. Il est ainsi possible d'anticiper des investissements croissants en bourse sur cette nouvelle zone d'échange.

Source : BBC